

Tirage au sort des jurés d'Assises

Chaque année, la commune doit procéder à un tirage au sort dans le cadre de la désignation des jurés d'assises.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/2026/083 du 16 avril 2026 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2027, la commune de St Ouen de Thouberville procédera au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 électeurs qui formeront la liste préparatoire transmise au Tribunal Judiciaire.

La séance est publique et aura lieu dans la salle du conseil municipal :

le lundi 04 mai 2026 à 19 heures.